



NOTE D'INFORMATION AUX RESIDENTS ET AUX FAMILLES

Mesdames, Messieurs les résidents et les familles,

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un lien entre l'établissement, les résidents et les familles.

Il est constitué par des représentants des familles et des résidents, des représentants du personnel, de la Direction de l'établissement et du Président ou son représentant du Conseil d'Administration de l'établissement.

Le CVS se réunit au moins trois fois par an.

Il permet :

- d'associer les familles et les résidents au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux,
- d'organiser des projets, mais aussi de modifier le règlement intérieur pour répondre aux besoins et à la sécurité de tous.

C'est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueilli l'usager.

Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des usagers.

Afin de favoriser le dialogue entre les familles, les résidents et l'établissement, le CVS a mis en place une boîte à lettres afin de centraliser les doléances.

Celles-ci seront présentées et étudiées lors des réunions qui font l'objet d'un PV publié sur le site internet de l'établissement.

Le président du CVS
Pascal Casanova
(Représentant des familles)